



N° DIRECCTE 11 75 44595 75



BULLETIN D INSCRIPTION



Référence DPC : 14352000003

L'inscription ne sera effective qu'après réception du bulletin d'inscription dûment rempli à retourner à l'adresse suivante :
Secrétariat de l'AFCOR - Angélique FOURNIGault - BP 23266 - 72003 LE MANS CEDEX 1
☎ 06.49.72.74.04 e-mail : secretariat@afcor.fr

FORMATION : Formation Nationale de Radioprotection des patients aux rayonnements ionisants. SESSION 7

Dates : **E-learning 2 janvier au 16 mars 2020** et **Journée présentielle le jeudi 23 avril 2020**

Inscription avant le 13 février 2020 selon les disponibilités

Lieu : **Auditorium à l'Hôpital Européen Georges Pompidou, Paris 15ème (75)**

Frais d'inscription : **400€**

PARTICIPANT (toutes les mentions sont obligatoires):

Statut : Salarié Libéral

Titre : Docteur Professeur Physicien Médical MERM Dosimétriste

Nom* **Prénom***

☎ : **E-mail* :**

N°ADELI/RPPS :

Adresse Professionnelle :

Service :

REGLEMENT DE PRISE EN CHARGE/ D'INSCRIPTION

A titre personnel* (formation financée par le participant)

Adresse personnelle
chèque libellé à l'AFCOR, à joindre à votre bulletin d'inscription.

Au titre du DPC *: (Les libéraux s'inscrivant sur mondpc.fr, doivent envoyer le chèque qui sert d'acompte et nous rembourserons la part que ANDPC nous versera après le contrôle de la session)

Au titre de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue*

Besoin d'une convention* oui non

Nom et Prénom du Responsable de la Formation Continue :

Adresse à laquelle devront être envoyés : convention, facture, courriers divers :

.....
..... CP Ville.....

- **préciser adresse mail*** du service destinataire

ANNULATION

Les frais d'inscription comprennent l'accès à la journée présentielle, la documentation, les codes d'accès aux modules e-learning, et repas mentionnés au programme. Le début de la formation s'entend du jour de l'attribution des codes d'accès à la fin de la journée présentielle et les frais dossier (30€).

Le début de la formation s'étend du jour de l'attribution des codes d'accès à la fin de la journée présentielle.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent.

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit du participant après la communication des codes d'accès, l'AFCOR facturera une indemnité de 20% du prix de la formation + Frais dossier. Un mois avant le début de la formation ou en cas d'abandon en cours de formation, celle-ci sera facturée dans sa totalité.

L'AFCOR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de maladie de ses intervenants, grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'AFCOR...) sans dédommagements, ni pénalités au client.

Je soussigné(e)
Date et signature

accepte les modalités d'inscription

* Validez d'une croix la ligne correspondante
** Mention obligatoire